

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE D'ÉPANNES

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 1^{er} février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs BEAUFILS–MOUSSEAU- BRULE- BAUDOUIN- BAUDU-AUGEREAU-LEDET- Mmes GALLOPIN – BLANVILLAIN - GUIGNARD- BERNOLE

Absents Excusés : Denis PONTET donne pouvoir à Chantal GUIGNARD

Absents: Mr Jérémie ROULIN

Mr Emmanuel BRULE a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11 + 1 pouvoir

Date de Convocation : Le 25 janvier 2016

Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 4 janvier 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

OBJET : Garderie et activités périscolaires – Chèques Emploi Services Universels

D01.02.2016

Le service de garderie et d'activités périscolaires de la commune est saisi par les parents de demandes d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU) créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne.

Le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif, telle que la garderie et les activités périscolaires. Les collectivités locales sont habilitées à accepter ces CESU comme moyen de paiement.

Le remboursement des chèques CESU suppose l'affiliation au Centre de Recouvrement du CESU (CRCESU).

A compter du mois de février 2016, les parents pourront aller régler leurs factures de garderie et d'activités périscolaires directement à la perception de Frontenay Rohan-Rohan.

Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal,

- accepte à compter du 1^{er} février 2016 les CESU en qualité de titres de paiement pour le service de garderie et d'activités périscolaires ;
- autorise l'affiliation au centre de paiement des CESU (CRCESU) et par là même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement ;
- autorise à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges **D02.02.2016**

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales

Les dispositions de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts

La décision approuvant le rapport de la CLETC en date du 25 janvier 2016

Le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 25 janvier 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation du détransfert de charges au 1^{er} janvier 2016 liés au retour du camping Terre-Neuve à la commune de Marigny
- L'évaluation du détransfert de charges au 1^{er} janvier 2016 liés au retour du parcours pédagogique et géologique de la Maraichine à la commune du Bourdet
- L'évaluation du détransfert de charges au 1^{er} janvier 2016 liés au retour des voiries aux communes de Beauvoir sur Niort, Fors et Prahecq
- L'évaluation de la prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) ».

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération du niortais réunie le 25 janvier 2016.

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

*Programme Ad-ap : dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP), Monsieur le Maire a fait le tour des établissements de la commune avec une personne de la préfecture afin d'établir un diagnostic des réalisations à envisager afin d'être en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité.

Le programme envisagé concerne la salle socio- culturelle et l'école avec des aménagements assez lourds (rampe à l'école, monte- charge à la salle) et de petits aménagements concernant la mairie et les WC publics (peinture au sol pour repérer les places handicapés, mettre les toilettes publics à hauteur différentes). Il y aura aussi certains travaux à prévoir au plan d'eau.

Ce programme est à budgétiser et à étaler sur plusieurs années.

***Centre de loisirs**

Une réunion a eu lieu le 26 janvier dernier concernant le centre de loisirs intercommunal « Epannes-Vallans- Amuré » et la CAF.

La convention ayant pris fin courant décembre 2015, il faut prévoir une nouvelle convention avec de nouvelles modalités financières. GPA doit nous présenter un bilan.

Les communes adhérentes à ce centre de loisirs ont des charges de fonctionnement à verser à GPA.

Néanmoins, les élus aimeraient comprendre ces différences de versement et attendent un estimatif des coûts à supporter pour les années à venir.

***Ecole**

Le mardi 26 janvier une grève a eu lieu à l'école d'Epannes. Un service minimum d'accueil a été mis en place. Des courriers ont été distribués aux parents d'élèves (via les cahiers scolaires) pour avoir un estimatif des enfants présents ce jour à l'école : les retours ont été conséquents et seuls 8 enfants sont allés à l'école (sans compter les 2 classes qui ne faisaient pas grève).

Madame BERNOLE fait part de petits incidents survenus sur le temps du midi lors de la pause méridienne : des petits accidents d'enfants seraient fréquents.

Concernant certains aménagements prévus en termes d'informatique (vidéo projecteur, tableau interactif) et d'accès à internet au niveau des 2 classes sous le préau, une commission des affaires scolaire va se réunir afin de définir la programmation de ces travaux.

Un spectacle « les affreux » aura lieu le mardi 10 mai 2016 à la salle socio-culturelle d'Épannes ou les enfants de l'école seront conviés.

Ce spectacle se fait dans le cadre des actions menées par le parc interrégional du marais poitevin.

*Aménagement arrêt de bus au niveau des Amandiers

Ce mardi 2 février, la Can organise une réunion de chantier sur le site « route de Saint Jean d'Angély » afin de commencer les travaux d'agrandissement de l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire ainsi que certains adjoints seront présents.

*Épannes Infos

Le bulletin municipal « Épannes Infos » a été distribué courant janvier. Monsieur le Maire s'excuse auprès de l'association « des cyclos d'Épannes » pour une erreur dans l'édition de leur article. En effet, la commission ayant omis de mettre le bon article, il est décidé par le biais de la newsletter de février de faire diffuser en plus l'article qui aurait dû être dans l'Épannes Infos 2016. L'équipe municipale s'en excuse.

*Cabinet médical

Lors des travaux effectués au cabinet médical courant décembre, des films opaques ont été posés sur les fenêtres. Au vu de la mal façon, l'entreprise en charge des travaux se propose de remplacer les vitres existantes par des vitres floutées sans plus-value.

*Associations

Une réunion des associations a eu lieu le vendredi 29 janvier. Madame GUIGNARD nous annonce que pour le 13 juillet prochain l'association des chasseurs n'organisera pas de méchoui.

La commune réfléchira à une autre forme d'organisation : chaque participant pourrait amener son panier repas ?

*logements locatifs

Les élus aimeraient un listing complet des demandes de locatifs sur la commune.

Dernièrement 3 locatifs ont été libérés et vite reloués.

Un tableau Excel va être mis en place en fonction des dates d'arrivée des demandes, du nombre de personnes etc...

La séance est levée à 23h00

Prochain Conseil Municipal lundi 7 mars 2016 à 20h30